|  |
| --- |
| Mission 6 – Utiliser Google Workspace ou MS Office en ligne |
| Durée : 1 h | Homme avec un remplissage uni | Source |

Google Workspace remplace Google Apps. **(Les fiches outils sont en fin de chapitre)**

**Travail à faire**

**OneDrive – MS Office (30’)**

**1. Créez éventuellement un compte personnel Microsoft OneDrive et activez votre espace OneDrive.**

**2. Créez un dossier Fichier personnel.**

**3. Créez le document Définition Cloud computing sous Word Apps puis saisissez et mettez en forme le texte du document 1.**

**Google Workspace (30’)**

**1. Créez éventuellement un compte personnel Google Drive ou Gmail.**

**2. Activez votre espace Google Drive puis créez un dossier Fichier personnel.**

**3. Créez le document Définition Cloud computing sous Google Workspace puis saisissez et mettez en forme le texte du document 1.**

##  **Doc**.** 1   **Les 11 avantages du mode SaaS pour votre PME****

1. **Des services à moindre coût :** les coûts d’utilisation et de maintenance des logiciels sont inférieurs à une acquisition traditionnelle.
2. **Pas d’installation ni de mises à jour :** les logiciels SaaS sont préinstallés sur les serveurs du prestataire et prêts à l’emploi, d’où un temps de déploiement très faible. L’entreprise n’a pas à se soucier des mises à jour qui sont réalisées par le prestataire. Par ailleurs, tous les salariés utilisent la même version, ce qui favorise la compatibilité des données en interne.
3. **Pas d’investissement à amortir :** les logiciels ne sont pas des immobilisations dans le bilan mais des charges dans le compte de résultat. Laquelle est déductible du résultat de l’entreprise : il n’est plus nécessaire de comptabiliser les amortissements.
4. **Réduction de la consommation :** le coût des serveurs est réduite grâce à la mutualisation des ressources entre les entreprises.
5. **De nombreux prestataires possibles :** l’entreprise peut choisir un prestataire unique pour toutes les applications en mode SaaS ou un prestataire différent pour chaque application, en fonction de ses préférences.
6. **Des données sécurisées :** la sécurité des données est à la charge du prestataire choisi, qui emploie des experts dont c’est le cœur de métier.
7. **Accessibles partout 24/7 :** la délocalisation des logiciels sur les serveurs distants permet une utilisation nomade des services et documents. Il est possible d’y accéder n’importe où et n’importe quand dès lors qu’il y a une connexion Internet.
8. **Travail partagé simplifié : les données peuvent facilement être partagées dans des groupes protégés de travail collaboratifs.**
9. **Un contrat personnalisable :** lorsque l’entreprise désire stocker des données confidentielles, elle a la possibilité de négocier avec le prestataire des dispositions spécifiques pour la sécurité, la maintenance et le taux de disponibilité des données.
10. **Une formule adaptable :** les offres sont souples et évolutives et s’adaptent rapidement aux besoins réels de l’entreprise. Si la PME embauche ou réduit ses effectifs, l’abonnement est modifiable quasi-instantanément.
11. **Produire en mode SaaS : l**’entreprise peut également créer des services en mode SaaS à destination de ses clients. Pour cela, pas besoin de développer sa propre infrastructure, il suffit de nouer un partenariat avec le Client.